



Formation destinée aux personnes qui, au sein d'une structure de pompes funèbres, coordonnent le déroulement des diverses cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation d'un défunt.

1. Références légales	Code Général des Collectivités Territoriales (Article R2223-43) et arrêté du 30 avril 2012 . Formation inscrite au Répertoire National des Certification Professionnelles (fiche 36839)
2. Dispositions légales	L'exercice des responsabilités de conseiller funéraire implique de détenir le diplôme national correspondant ou de l'obtenir dans les 12 mois suivant l'embauche ou la nomination.
3. Prérequis	Aucun
4. Objectifs de la formation	- Préparer puis coordonner le déroulement d'un convoi d'obsèques et des cérémonies - Contacter la famille en deuil, recueillir ses souhaits et déterminer avec elle le déroulement des obsèques puis, le jour venu, l'accompagner tout au long des différentes étapes - Concevoir et animer une cérémonie selon les souhaits de la famille, initier les gestes d'hommage ou d'adieu et, le cas échéant, prendre la parole en public - Superviser le placement de l'assistance et l'application des règles du protocole - Animer et encadrer l'équipe assurant le convoi d'obsèques - Contrôler le respect des horaires et gérer les imprévus
5. Durée et sanction de la formation	Durée totale de la formation : 225 heures dont 15h d'accompagnement et d'évaluations et - 70 heures de formation théorique (sanctionnée par une attestation de formation) - 140 heures de stage de formation pratique (sanctionné par une attestation de stage). <i>Nota : la délivrance du diplôme est prononcée par un jury indépendant.</i>
6. Méthodes mobilisées pour la formation théorique	- Exposés avec projection de supports pédagogiques, ateliers spécifiques par domaine, séances d'approfondissement en dialogue bilatéral stagiaires-formateur. - Supports pédagogiques et document de synthèse remis aux stagiaires.
7. Délivrance de la formation théorique	- Classes virtuelles (synchrones). - Présentiel possible partiellement ou intégralement pour une formation intra-entreprise sur demande de l'entreprise cliente, selon des modalités arrêtées en commun.
8. Contenu de la formation théorique	Fixée par la législation en vigueur , la formation théorique couvre les domaines suivants : - Législation et réglementation funéraire (14h) - Psychologie et sociologie du deuil (14h) - Conception et animation d'une cérémonie (14h) - Hygiène, sécurité et ergonomie (7h) - Pratiques et rites funéraires (14h) - Encadrement d'une équipe (7h)
9. Modalités du stage pratique	- Convention entre l'organisme de formation, le stagiaire et l'organisme funéraire d'accueil, - Mise en situation professionnelle permettant la validation de cas pratiques.
10. Evaluation de la formation.	- Evaluation de la formation théorique par QCM - Evaluation de la formation pratique par l'entreprise d'accueil du stage pratique. - Autoévaluation par les stagiaires au regard des objectifs du § 4. - <i>Nota : le diplôme est attribué au vu d'un Examen écrit et oral devant un jury indépendant</i>
11. Délais d'accès	Inscription au plus tard 7 jours (entreprise)/14 jours (particulier) avant début de formation.
12. Coût	1350 € HT (coût dégressif à partir de 4 candidats en formation intra-entreprise) (comprend : formation théorique + suivi du stage pratique + 1 présentation à l'examen).
13. Contact	07 83 06 21 03 - contact@ffda.fr - Clos St Joseph, 34 chemin Foucou 83 000 TOULON

Accès aux personnes handicapées : nous contacter afin que nous prenions en compte vos besoins particuliers.

Statistiques 2023	Nb stagiaires	2	Nb candidats à l'examen	2	Taux succès des candidats	100	%
--------------------------	----------------------	----------	--------------------------------	----------	----------------------------------	------------	----------

En complétant sa formation, un Maître de Cérémonie peut présenter le [diplôme de Conseiller Funéraire](#) et exercer les fonctions correspondantes. Une [formation complémentaire de 70 heures](#) (connaissances générales relatives à la gestion des entreprises) permet à un Conseiller Funéraire de devenir dirigeant d'un d'établissement funéraire.